

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
● R5	Maison mobile
R6	Collectif
● R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
● C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
● C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
● P3	Utilité publique
AGRICOLE	
● A1	Culture
● A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
●(1) A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2(2)
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	●
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	5
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	2
% max d'occupation du sol (%)	20

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	10

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine
	autres

NOTES	
(1) abattoir et services vétérinaires seulement	
(2) ne s'applique pas aux bâtiments agricoles	

USAGES AUTORISÉS		
RESIDENTIEL		
	R1	Unifamilial
	R2	Bi et trifamilial
	R3	Multifamilial
	R4	Mixte
•	R5	Maison mobile
	R6	Collectif
•	R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL		
C1 Commerces et services		
	C1-1	Bureau privé & service professionnel
	C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail		
	C2-1	Biens & services sans entreposage
	C2-2	Biens et services avec entreposage
	C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
	C2-4	Commerces reliés aux véhicules
	C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros		
	C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement		
	C4-1	Hébergement
	C4-2	Restauration
•	C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
	C4-4	Boissons alcoolisées
	C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels		
	C5-1	Activités récréatives intérieures
•	C5-2	Activités récréatives extérieures
	C5-3	Activités sportives intérieures
	C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur		
	C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL		
	I1	Industrie artisanale
	I2	Industrie légère
	I3	Industrie lourde
•(3)	I4	Industries d'extraction
	I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE		
	P1	Récréatif
	P2	Institutionnel & administratif
•	P3	Utilité publique
AGRICOLE		
•	A1	Culture
•	A2	Élevage
•	A3	Élevage à forte charge d'odeur
	A4	Services, commerces et industries agricoles
•	A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION		
BATIMENT PRINCIPAL		
	hauteur minimale (m)	6
	hauteur minimale (en étage)	1
	hauteur maximale (m)	
	hauteur maximale (en étage)	2(2)
	superficie d'implantation min. (m ²)	60
	largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE		
	isolée	•
	jumelée	
	contiguë	
MARGES DE RECUL		
	marge de recul avant min (m)	10
	marge de recul latérale min (m)	5
	marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT		
	nb logement max par bâtiment	2
	% max d'occupation du sol (%)	20

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL		
	marge de recul avant min (m)	10
	marge de recul latérale min (m)	1,5
	marge de recul arrière min (m)	1,5
	distance du bâtiment principal (m)	3
	hauteur maximale (m)	
	superficie max d'implantation (m ²)	100
	% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	10

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	•
Section 21	Conservation	
Section 23	Patrimoine	
	autres	(1)

NOTES	
(1)	art 22.2 - protection boisés autoroute 35
(2)	ne s'applique pas aux bâtiments agricoles
(3)	Seulement pour les activités existantes

USAGES AUTORISÉS		
RESIDENTIEL		
	R1	Unifamilial
	R2	Bi et trifamilial
	R3	Multifamilial
	R4	Mixte
●(2)	R5	Maison mobile
	R6	Collectif
●(2)	R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL		
C1 Commerces et services		
	C1-1	Bureau privé & service professionnel
	C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail		
	C2-1	Biens & services sans entreposage
	C2-2	Biens et services avec entreposage
	C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
	C2-4	Commerces reliés aux véhicules
	C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros		
	C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement		
	C4-1	Hébergement
	C4-2	Restauration
●	C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
	C4-4	Boissons alcoolisées
	C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels		
	C5-1	Activités récréatives intérieures
●	C5-2	Activités récréatives extérieures
	C5-3	Activités sportives intérieures
	C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur		
	C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL		
	I1	Industrie artisanale
	I2	Industrie légère
	I3	Industrie lourde
	I4	Industries d'extraction
	I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE		
	P1	Récréatif
	P2	Institutionnel & administratif
●	P3	Utilité publique
AGRICOLE		
●	A1	Culture
●	A2	Élevage
	A3	Élevage à forte charge d'odeur
	A4	Services, commerces et industries agricoles
●(1)	A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2(3)
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	●
jumelée	
contiguë	
MARGES DE RECUL	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	5
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	2
% max d'occupation du sol (%)	ZU

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	10

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	
Section 21	Conservation	
Section 23	Patrimoine	
	autres	

NOTES	
(1) abattoir et services vétérinaires seulement	
(2) art 23B.2 - mesures d'atténuation relatives au niveau sonore	
(3) ne s'applique pas aux bâtiments agricoles	

USAGES AUTORISÉS		
RESIDENTIEL		
	R1	Unifamilial
	R2	Bi et trifamilial
	R3	Multifamilial
	R4	Mixte
●(2)	R5	Maison mobile
	R6	Collectif
●(2)	R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL		
C1 Commerces et services		
	C1-1	Bureau privé & service professionnel
	C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail		
	C2-1	Biens & services sans entreposage
	C2-2	Biens et services avec entreposage
	C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
	C2-4	Commerces reliés aux véhicules
	C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros		
	C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement		
	C4-1	Hébergement
	C4-2	Restauration
●	C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
	C4-4	Boissons alcoolisées
	C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels		
	C5-1	Activités récréatives intérieures
●	C5-2	Activités récréatives extérieures
	C5-3	Activités sportives intérieures
	C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur		
	C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL		
	I1	Industrie artisanale
	I2	Industrie légère
	I3	Industrie lourde
	I4	Industries d'extraction
	I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE		
	P1	Récréatif
	P2	Institutionnel & administratif
●	P3	Utilité publique
AGRICOLE		
●	A1	Culture
●	A2	Élevage
	A3	Élevage à forte charge d'odeur
	A4	Services, commerces et industries agricoles
●	A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BÂTIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2(3)
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	●
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	5
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	2
% max d'occupation du sol (%)	20

BÂTIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	10

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	
Section 21	Conservation	
Section 23	Patrimoine	
	autres	(1)

NOTES	
(1)	art 22.2 - protection boisés autoroute 35
(2)	art 23B.2 - mesures d'atténuation relatives au niveau sonore
(3)	ne s'applique pas aux bâtiments agricoles

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
• R5	Maison mobile
R6	Collectif
• R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
• C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
• C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
• P3	Utilité publique
AGRICOLE	
• A1	Culture
• A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
•(1) A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2(2)
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	•
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	5
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	2
% max d'occupation du sol (%)	20

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	10

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine
	autres

NOTES	
(1) abattoir et services vétérinaires seulement	
(2) ne s'applique pas aux bâtiments agricoles	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
• R5	Maison mobile
R6	Collectif
• R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
• C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
• C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
• I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
• P3	Utilité publique
AGRICOLE	
• A1	Culture
• A2	Élevage
• A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
• A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2(3)
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	•
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	5
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	2
% max d'occupation du sol (%)	20

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	10

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine
	autres
	(1)(2)

NOTES	
(1) art 22.2 - protection boisés autoroute 35	
(2) section 25 - dispositions spécifiques applicables au périmètre des sites d'enfouissement	
(3) ne s'applique pas aux bâtiments agricoles	

USAGES AUTORISÉS	
RÉSIDENTIEL	
R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
●(1) R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
● C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
● P3	Utilité publique
AGRICOLE	
● A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
● A4	Services, commerces et industries agricoles
● A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BÂTIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2(2)
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	●
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	12
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	2
% max d'occupation du sol (%)	30

BÂTIMENT ACCESSOIRE RÉSIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	12
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	10

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine
	autres

NOTES	
(1) art 23B.2 - mesures d'atténuation relatives au niveau sonore	
(2) ne s'applique pas aux bâtiments agricoles	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
● R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
● C1-1	Bureau privé & service professionnel
● C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
●(1) C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
● C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
● C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
● P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	●
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	3
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	1
% max d'occupation du sol (%)	30

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine
	autres (2)

NOTES	
(1) seuls sont autorisés les pépinières et centres horticoles	
(2) Section 23A et PIIA	

USAGES AUTORISÉS		
RESIDENTIEL		
•	R1	Unifamilial
	R2	Bi et trifamilial
	R3	Multifamilial
	R4	Mixte
	R5	Maison mobile
	R6	Collectif
	R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL		
C1 Commerces et services		
•	C1-1	Bureau privé & service professionnel
•	C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail		
•	C2-1	Biens & services sans entreposage
	C2-2	Biens et services avec entreposage
	C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
	C2-4	Commerces reliés aux véhicules
	C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros		
	C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement		
	C4-1	Hébergement
	C4-2	Restauration
	C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
	C4-4	Boissons alcoolisées
	C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels		
	C5-1	Activités récréatives intérieures
•	C5-2	Activités récréatives extérieures
	C5-3	Activités sportives intérieures
	C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur		
	C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL		
	I1	Industrie artisanale
	I2	Industrie légère
	I3	Industrie lourde
	I4	Industries d'extraction
	I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE		
	P1	Récréatif
	P2	Institutionnel & administratif
•	P3	Utilité publique
AGRICOLE		
	A1	Culture
	A2	Élevage
	A3	Élevage à forte charge d'odeur
	A4	Services, commerces et industries agricoles
•(1)	A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	•
jumelée	
contiguë	
MARGES DE RECU	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	3
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	1
% max d'occupation du sol (%)	30

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	
Section 21	Conservation	
Section 23	Patrimoine	
	autres	

NOTES	
(1) abattoir seulement	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
• C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
• C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
•(1) C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
• I1	Industrie artisanale
• I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
• P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
• A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	•
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	
% max d'occupation du sol (%)	30

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	10
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	10

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine
	autres

NOTES	
(1) art 26A.1 - dispositions spécifiques à l'utilisation de conteneurs	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
• C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
• P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	1
superficie d'implantation min. (m ²)	
largeur min. (m)	
STRUCTURE	
isolée	•
jumelée	
contiguë	
MARGES DE RECU	
marge de recul avant min (m)	12
marge de recul latérale min (m)	5
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	
% max d'occupation du sol (%)	5

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	
marge de recul latérale min (m)	
marge de recul arrière min (m)	
distance du bâtiment principal (m)	
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	•
Section 21	Conservation	•
Section 23	Patrimoine	
	autres	

NOTES	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
● R1	Unifamilial
● R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
● R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
● C1-1	Bureau privé & service professionnel
● C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
● C2-1	Biens & services sans entreposage
● C2-2	Biens et services avec entreposage
● C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
● C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
● C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
● C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
● C5-1	Activités récréatives intérieures
● C5-2	Activités récréatives extérieures
● C5-3	Activités sportives intérieures
● C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
● P2	Institutionnel & administratif
● P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	10
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	●
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	3
% max d'occupation du sol (%)	40

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	
Section 21	Conservation	
Section 23	Patrimoine	●
	autres	

NOTES	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
● R1	Unifamilial
● R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
● R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
● C1-1	Bureau privé & service professionnel
● C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
● C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
● C4-1	Hébergement
● C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
● C5-1	Activités récréatives intérieures
● C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
● C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
● P2	Institutionnel & administratif
● P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	15
hauteur maximale (en étage)	3
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	●
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	7,5
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	3
% max d'occupation du sol (%)	20

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	7,5
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	100
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	
Section 21	Conservation	
Section 23	Patrimoine	●
	autres	

NOTES	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
• C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
• C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
• P1	Récréatif
• P2	Institutionnel & administratif
• P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	10
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	•
jumelée	
contiguë	
MARGES DE RECUL	
marge de recul avant min (m)	12
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	
% max d'occupation du sol (%)	15

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	
marge de recul latérale min (m)	
marge de recul arrière min (m)	
distance du bâtiment principal (m)	
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	
Section 21	Conservation	
Section 23	Patrimoine	•
	autres	

NOTES	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
● C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
● C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
● P1	Récréatif
● P2	Institutionnel & administratif
● P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	●
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	12
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	
% max d'occupation du sol (%)	15

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	
marge de recul latérale min (m)	
marge de recul arrière min (m)	
distance du bâtiment principal (m)	
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine
	autres

NOTES	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
• R1	Unifamilial
• R2	Services personnels
R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
• P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	•
jumelée	
contiguë	
MARGES DE RECUL	
marge de recul avant min (m)	12
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	3
% max d'occupation du sol (%)	30

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	12
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	75
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine
	autres

NOTES	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
• R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
• P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	10
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	•
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	1
% max d'occupation du sol (%)	30

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	15
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine
	autres

NOTES	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
• R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
• P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	•
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	1
% max d'occupation du sol (%)	30

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	75
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine
	autres
	(1)

NOTES	
(1) Section 23A et P1A	

USAGES AUTORISÉS	
RESIDENTIEL	
● R1	Unifamilial
R2	Bi et trifamilial
R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
● P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	●
jumelée	
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	7,5
marge de recul latérale min (m)	3
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	1
% max d'occupation du sol (%)	30

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	7,5
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	75
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable
Section 21	Conservation
Section 23	Patrimoine autres

NOTES	

USAGES AUTORISÉS		
RESIDENTIEL		
●	R1	Unifamilial
●	R2	Bi et trifamilial
●	R3	Multifamilial
	R4	Mixte
	R5	Maison mobile
	R6	Collectif
	R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL		
C1 Commerces et services		
	C1-1	Bureau privé & service professionnel
	C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail		
	C2-1	Biens & services sans entreposage
	C2-2	Biens et services avec entreposage
	C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
	C2-4	Commerces reliés aux véhicules
	C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros		
	C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement		
	C4-1	Hébergement
	C4-2	Restauration
	C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
	C4-4	Boissons alcoolisées
	C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels		
	C5-1	Activités récréatives intérieures
	C5-2	Activités récréatives extérieures
	C5-3	Activités sportives intérieures
	C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur		
	C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL		
	I1	Industrie artisanale
	I2	Industrie légère
	I3	Industrie lourde
	I4	Industries d'extraction
	I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE		
	P1	Récréatif
	P2	Institutionnel & administratif
●	P3	Utilité publique
AGRICOLE		
	A1	Culture
	A2	Élevage
	A3	Élevage à forte charge d'odeur
	A4	Services, commerces et industries agricoles
	A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION		
BATIMENT PRINCIPAL		
	hauteur minimale (m)	8
	hauteur minimale (en étage)	1
	hauteur maximale (m)	
	hauteur maximale (en étage)	2
	superficie d'implantation min. (m ²)	80
	largeur min. (m)	8
STRUCTURE		
	isolée	●
	jumelée	●
	contiguë	
MARGES DE REcul		
	marge de recul avant min (m)	5
	marge de recul latérale min (m)	3 (0)
	marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT		
	nb logement max par bâtiment	12
	% max d'occupation du sol (%)	40

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL		
	marge de recul avant min (m)	5
	marge de recul latérale min (m)	1,5
	marge de recul arrière min (m)	1,5
	distance du bâtiment principal (m)	3
	hauteur maximale (m)	
	superficie max d'implantation (m ²)	75
	% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	
Section 21	Conservation	
Section 23	Patrimoine	
	autres	

NOTES		

USAGES AUTORISÉS		
RESIDENTIEL		
●	R1	Unifamilial
●	R2	Bi et trifamilial
●(1)	R3	Multifamilial
	R4	Mixte
	R5	Maison mobile
	R6	Collectif
	R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL		
C1 Commerces et services		
	C1-1	Bureau privé & service professionnel
	C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail		
	C2-1	Biens & services sans entreposage
	C2-2	Biens et services avec entreposage
	C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
	C2-4	Commerces reliés aux véhicules
	C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros		
	C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement		
	C4-1	Hébergement
	C4-2	Restauration
	C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
	C4-4	Boissons alcoolisées
	C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels		
	C5-1	Activités récréatives intérieures
	C5-2	Activités récréatives extérieures
	C5-3	Activités sportives intérieures
	C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur		
	C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL		
	I1	Industrie artisanale
	I2	Industrie légère
	I3	Industrie lourde
	I4	Industries d'extraction
	I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE		
	P1	Récréatif
	P2	Institutionnel & administratif
●	P3	Utilité publique
AGRICOLE		
	A1	Culture
	A2	Élevage
	A3	Élevage à forte charge d'odeur
	A4	Services, commerces et industries agricoles
	A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION		
BATIMENT PRINCIPAL		
	hauteur minimale (m)	6
	hauteur minimale (en étage)	1
	hauteur maximale (m)	
	hauteur maximale (en étage)	2
	superficie d'implantation min. (m ²)	80
	largeur min. (m)	9
STRUCTURE		
	isolée	●
	jumelée	●
	contiguë	
MARGES DE REcul		
	marge de recul avant min (m)	7,5
	marge de recul latérale min (m)	3 (0)
	marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT		
	nb logement max par bâtiment	4
	% max d'occupation du sol (%)	40

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL		
	marge de recul avant min (m)	7,5
	marge de recul latérale min (m)	1,5
	marge de recul arrière min (m)	1,5
	distance du bâtiment principal (m)	3
	hauteur maximale (m)	
	superficie max d'implantation (m ²)	75
	% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	
Section 21	Conservation	
Section 23	Patrimoine	
	autres	

NOTES	
(1)	Limité à 6 logements par immeuble

USAGES AUTORISÉS		
RESIDENTIEL		
R1	Unifamilial	
R2	Bi et trifamilial	
R3	Multifamilial	
R4	Mixte	
R5	Maison mobile	
● R6	Collectif	
R7	Résidence en milieu agricole	
COMMERCIAL		
C1 Commerces et services		
C1-1	Bureau privé & service professionnel	
C1-2	Services personnels	
C2 Commerce de vente au détail		
C2-1	Biens & services sans entreposage	
C2-2	Biens et services avec entreposage	
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers	
C2-4	Commerces reliés aux véhicules	
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques	
C3 Commerce de gros		
C3	Vente en gros	
C4 Hébergement, restauration, divertissement		
C4-1	Hébergement	
C4-2	Restauration	
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme	
C4-4	Boissons alcoolisées	
C4-5	Activités à caractère érotique	
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels		
C5-1	Activités récréatives intérieures	
C5-2	Activités récréatives extérieures	
C5-3	Activités sportives intérieures	
C5-4	Activités culturelles	
C6 Établissements d'entreposage intérieur		
C6	Mini-entrepôts	
INDUSTRIEL		
I1	Industrie artisanale	
I2	Industrie légère	
I3	Industrie lourde	
I4	Industries d'extraction	
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement	
COMMUNAUTAIRE		
P1	Récréatif	
P2	Institutionnel & administratif	
● P3	Utilité publique	
AGRICOLE		
A1	Culture	
A2	Élevage	
A3	Élevage à forte charge d'odeur	
A4	Services, commerces et industries agricoles	
A5	Usages agricoles spécifiques	

NORMES D'IMPLANTATION	
BATIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	6
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	60
largeur min. (m)	7,5
STRUCTURE	
isolée	●
jumelée	●
contiguë	
MARGES DE REcul	
marge de recul avant min (m)	7,5
marge de recul latérale min (m)	3 (0)
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	
% max d'occupation du sol (%)	30

BATIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	7,5
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	30
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Section 20	Rive, littoral ou plaine inondable	
Section 21	Conservation	
Section 23	Patrimoine autres	

NOTES	